



REGLEMENT DE LA COUPE DU JEUNE ARBITRE CADETS SAISON 2024/2025

judokas « cadets » nés 2008, 2009 et 2010

Principe de l'animation

L'objectif est de permettre aux jeunes de cette catégorie d'âge **de se perfectionner dans le domaine de l'arbitrage**, dans l'optique de leur vie de judoka (en tant que compétiteur, que futur candidat à la ceinture noire...), mais également **de les inciter à rejoindre dans un avenir très proche le corps des arbitres du comité.**

Cette animation permettra à nouveau cette année de *sélectionner des jeunes arbitres jusqu'à l'échelon national.*

Fonctionnement

La coupe du jeune arbitre cadets se déroulera lors de la phase départementale minimales, **le dimanche 1^{er} décembre à Tournon-sur-Rhône**, nous demandons aux candidats d'être présents **à 13h**. Ils arbitreront sur les surfaces de combats et seront supervisés par des arbitres en titre qui auront la responsabilité du tapis. Ils pourront revenir sur des décisions ou valeurs qu'il juge incorrects pour ne pas pénaliser les judokas et le bon fonctionnement de la compétition.

Les jeunes arbitres seront jugés et classés en fonction de différents critères (la voix, le placement, la justesse des valeurs, leurs capacités à gérer le randori...)

Nous demandons aux clubs d'inscrire sur extranet leurs arbitres **pour ne pas être débordé le jour de la compétition**. Nous rappelons que les jeunes arbitres doivent avoir **un diplôme d'arbitre de club** pour être capables de gérer un combat du début à la fin et connaître le règlement.

Récompenses

Tous les candidats recevront un diplôme.

Sélection aux échelons supérieurs

Les 4 premiers du classement seront sélectionnés pour la coupe interdépartementale du jeune arbitre qui aura lieu lors du **Championnat inter départemental Minimales** (Convocations fournies).

Les 4 premiers de la Coupe interdépartementale du jeune arbitre seront sélectionnés pour la coupe régionale du jeune Arbitre AURA qui aura lieu lors du **Championnat de ligue AURA Minimales**.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations
La commission d'arbitrage 26/07